

Présidentielle 2022 : les dessous des cartes



Énoncé du problème :

- Soit une élection présidentielle au scrutin uninominal à deux tours prévue en 2022
- Soit une partie de l'opinion représentant potentiellement 25 % des votants au premier tour
- Soit un parti politique ayant vocation à présenter un ou une candidate susceptible de porter les espoirs de cette partie de l'opinion et de figurer au deuxième tour de cette élection ; voire de la remporter.

Question :

Quel sera le ou la candidate investi par ce parti pour cette échéance capitale ?

- Une personne exempte d'instruction judiciaire ou de condamnations antérieures ?
- Ou bien une personne faisant l'objet de diverses

instructions judiciaires en France et à Bruxelles pouvant conduire à sa condamnation et à son inéligibilité ?

Questions subsidiaires :

- Pensez-vous que la justice tranchera suffisamment tôt ou bien qu'elle attendra 2022 et le début de la campagne ?
- Pensez-vous que la justice prononcera la relaxe dans les affaires concernant ce parti ?
- Ne pensez-vous pas qu'une condamnation du Modem constituerait un précédent justifiant une condamnation ultérieure, et dans le bon timing, du parti en question ?

Rappels historiques :

11 députés poujadistes avaient été invalidés lors de l'élection de 56 pour une sombre question de non-conformité de leurs professions de foi ; interdisant le basculement à droite de la chambre.

Le père de la candidate déjà déclarée avait alors été élu plus jeune député de France. La magouille pour écarter les poujadistes ne l'empêcha pas de persévérer dans la voie électorale ; coalisant par ses dérapages toute l'opinion contre lui ; au point de se faire instrumentaliser et de servir de repoussoir électoral et de garantie à vie pour le système.

1 candidat parmi les favoris à la présidentielle de 2017 avait fait l'objet d'une instruction judiciaire en pleine campagne électorale pour soupçons d'emploi fictif, détournement de fonds, complicité d'abus de biens sociaux. Refusant de se désister, il avait été éliminé au premier tour, laissant le futur vainqueur seul devant une candidate dont le nom rassemblait contre lui toutes les oppositions et qui, pour parfaire le tout, se ridiculisa lors du débat télévisé de second tour. On parla alors de coup d'État judiciaire.

Le système fait toujours tout pour conserver le pouvoir ou

pour trahir la volonté des électeurs quand celle-ci lui est contraire. Référendum sur le traité européen dans plusieurs pays d'Europe, coup d'État permanent contre Trump, manœuvres contre Salvini, manœuvres contre le Brexit...

Le congrès date butoir en 2021

Les adhérents et supporters de ce parti ont jusqu'au congrès en 2021 pour se pencher sur cette question d'investiture et pour savoir s'ils prendront le risque de présenter une candidate sur laquelle pèse une telle exposition judiciaire.

Nul doute qu'une nouvelle erreur de casting se traduirait par une nouvelle déconvenue alors que l'opinion n'aura jamais été aussi favorable. Si une solution électorale existe encore, ça sera en 2022 ou jamais. Au-delà, l'inversion démographique interdira tout espoir.

Martin Moisan